



Auvergne -
Rhône-Alpes



Un troupeau rustique conduit en 3 agnelages en deux ans en zone granitique dans une exploitation spécialisée

Cas type RG32



Un éleveur et de la main-d'œuvre d'appoint (1,1 UMO) sur une exploitation de 68 ha

450 brebis rustiques (type BMC) de plus de 6 mois, conduites en 3 agnelages en deux ans

Adhérent au Contrôle de performances ovins

60 ha d'herbe dont 14 ha de prairies temporaires

6 ha de céréales

2 ha de cultures fourragères

Ce système se rencontre principalement dans le Massif central en zone de montagne granitique (entre 600 et 900 mètres).

- **L'exploitation est gérée par un éleveur avec aide ponctuelle.** Ce système spécialisé de taille moyenne a pour objectif une intensification raisonnée du troupeau et de la surface. Le troupeau conduit intensivement en race pure et en croisement est suivi en contrôle de performances pour améliorer sa valeur génétique.
 - **La conduite de la reproduction demande de la technicité.** En race rustique, l'objectif de productivité numérique élevée (1,6 agneau par brebis) passe notamment par l'accélération du rythme d'agnelage, donc par la conduite et la maîtrise du « 3 agnelages en deux ans ». Les agnelages sont répartis sur trois périodes : mars-avril, août-septembre et novembre-décembre. Les besoins alimentaires tant en quantité qu'en qualité sont importants, notamment lors des périodes clés (lutte, fin de gestation et lactation) c'est pourquoi 60 % de la SFP est récoltée. La pluviométrie, la bonne valeur agronomique des sols et l'optimisation de la fertilisation permettent d'assurer l'autonomie en fourrage de l'exploitation (350 kg MS de stock par brebis).
 - **L'autonomie fourragère est nécessaire.** Un tiers de la surface est labourable pour cultiver des céréales, des méteils et implanter des prairies temporaires multi-espèces à fort potentiel.
- Afin d'organiser au mieux le travail et de réduire la pénibilité, les équipements sont adaptés pour faciliter la mise en lot et la distribution de l'alimentation. La surface en bâtiment doit être suffisante pour le confort et la santé du troupeau : minimum 2 m² d'aire paillée par brebis.
- Si plus de main-d'œuvre et de surfaces sont disponibles, l'atelier ovin peut être plus important ou combiné à une autre activité (vaches laitières, petits fruits, agrotourisme).

DES MISES BAS GROUPÉES POUR ACCÉLÉRER LE RYTHME DE REPRODUCTION

- Le haras de béliers est constitué de 8 béliers viande pour la conformation des agneaux et de 6 rustiques (+ 2 vasectomisés) pour le renouvellement du troupeau**

La conduite de la reproduction est basée sur un système de 3 agnelages en 2 ans avec trois périodes de mise bas par an pour accélérer le rythme de reproduction, répartir la charge de travail et produire des agneaux toute l'année. À chaque période de lutte, les brebis ayant agnelées depuis 2 à 3 mois déjà et les brebis statuées vides du lot précédent sont remises à la reproduction. Ainsi, un quart des femelles mises à la reproduction met bas deux fois dans l'année.

La lutte du printemps dure 6 semaines, celle d'été est de 5 semaines et celle d'hiver de 4 semaines pour ajuster au mieux les périodes d'agnelage et de vente.
- Une surveillance accrue à l'agnelage pour limiter la mortalité**

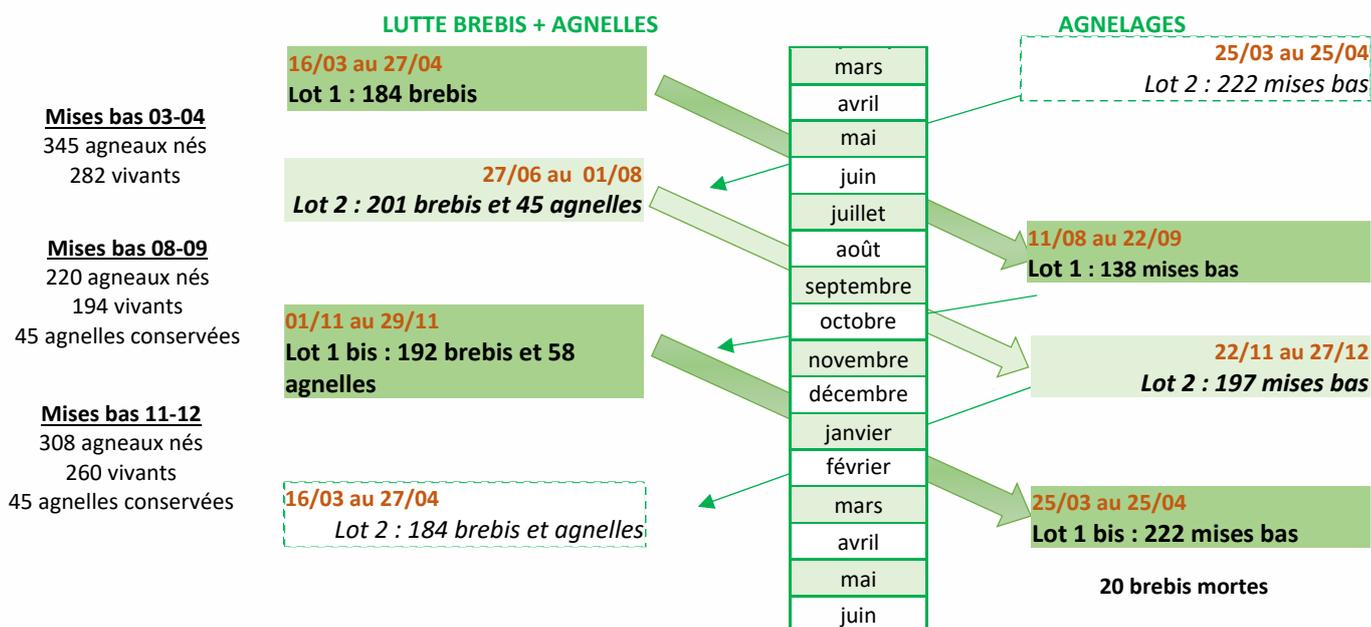
Les réformes sont triées après chaque période d'agnelage.
- Un fort de taux de mise bas recherché**

Les agnelles de renouvellement sont sélectionnées sur deux périodes d'agnelage : été et automne au sevrage (70 jours) sur les critères de prolificité, de valeur laitière des mères et sur leur développement. Elles sont mises à la lutte entre 10 et 12 mois afin de garantir une bonne fertilité.
- Des intervalles mises bas –lutte suffisants**

Le haras de béliers est prévu sur la base d'un bélier pour 25 brebis en contre-saison (mars-avril), 30 pour la lutte d'été et 35 pour celle de novembre. Deux béliers vasectomisés sont introduits avant chaque période de lutte pour synchroniser les chaleurs et regrouper ainsi les périodes d'agnelages.

La combinaison d'une bonne prolificité et de la maîtrise de la mortalité des agneaux aboutit à une productivité numérique supérieure à 160 %.

Éléments clés de la reproduction



Critères de reproduction

UGB totales	70,5
Effectif moyen présent (EMP)	450
Béliers (dont 6 rustiques, 8 « viande » et 2 vasectomisés)	16
Taux de renouvellement/EMP	20 %
Taux de mortalité adulte/EMP	4 %

Taux de mise bas/EMP	124 %
Taux de prolificité	157 %
dont brebis	160 %
dont agnelles	142 %
Taux de mortalité agneaux	16 %
dont brebis	15 %
dont agnelles	20 %
Taux de productivité numérique/EMP	164 %

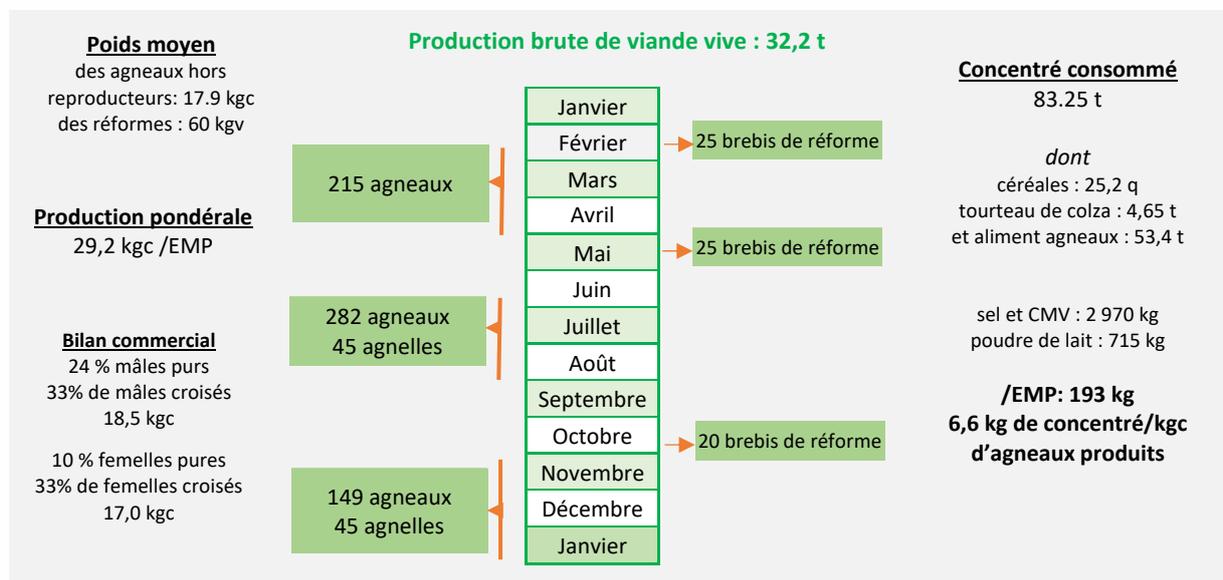
UNE PRODUCTION D'AGNEAUX LOURDS EN BERGERIE

- Le constat de gestation 40 j après la fin de la lutte pour optimiser l'alimentation et le suivi technique
- La séparation des mères de simple et de double, par tranche d'âge de 3 semaines pour ajuster la complémentation

Les agneaux sont élevés exclusivement en bergerie. Le sevrage des agneaux a lieu à partir de 60 jours pour ceux nés à l'automne et ceux des agnelles. Il est pratiqué à 70 jours pour les autres périodes. A ce moment-là, ils sont allotés selon leur sexe et leur poids afin de d'ajuster au mieux la consommation de concentré et d'optimiser les croissances. Les premiers sont vendus à 90 jours, la consommation moyenne par agneau est de 70 kg d'aliment pour les femelles et 75 kg pour les mâles et ceux à l'allaitement artificiel. Environ 75 % des agneaux de boucherie sont valorisés en démarche qualité (Label Rouge et autre signe officiel de qualité).

Les agnelles de renouvellement sont sevrées entre 60 et 70 jours, puis alimentées avec 0.5 kg de foin, 0.5 kg d'enrubannage, de la paille à volonté et 0.5 kg d'orge. Elles sont mises à l'herbe à partir du 1^{er} mai pour les agnelles nées en été et du 1^{er} juin pour les agnelles nées à l'automne. Elles retournent en bergerie le 30 octobre pour la préparation à la lutte.

Éléments clés de la production de viande et alimentation



Alimentation distribuée

Besoins totaux en fourrages (MS)
- 158 t (enrubannage, foin, regain et paille)
- soit 351 kg/EMP

Kg par tête pour la période	Agnelage de fin d'été			Agnelage d'hiver			Agnelage printemps		
	Fourrage (kg MS/j)	Céréales (g/j)	T. colza (g/j)	Fourrage (kg MS/j)	Céréales (g/j)	T. colza (g/j)	Fourrage (kg MS/j)	Céréales (g/j)	T. colza (g/j)
Mère de doubles									
début lactation	1,8	0,4	0,2	1,8	0,4	0,2	1,8	0,4	0,2
milieu lactation	1,8	0,3	0,15	1,8	0,3	0,15	0,9	0,2	
fin lactation	0,5	0,2		1,8	0,3		0,5		
Mères simples									
début lactation	1,8	0,3	0,15	1,8	0,3	0,15	1,8	0,3	0,15
milieu lactation	1,8	0,2		1,8	0,2		0,9		
fin lactation	0,5			1,8			0,5		

ALLIER PÂTURAGE ET STOCKS FOURRAGERS POUR ASSURER L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

- Les prairies temporaires constituent un quart de la SFP.
- Les prairies naturelles sont pâturées et fauchées.

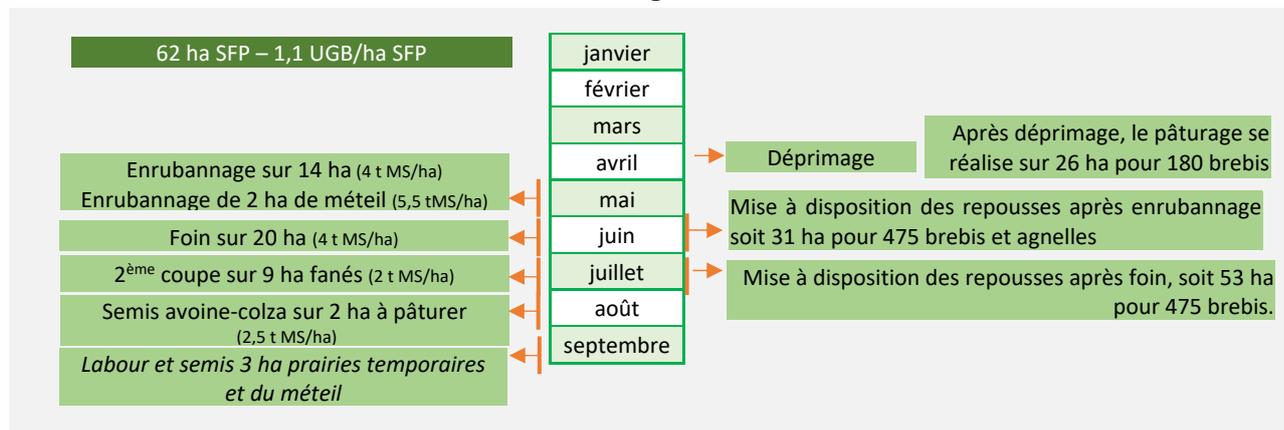
Le chargement technique est de 1,1 UGB/ha de SFP. Pour couvrir les besoins en stocks utilisés (2,3 t MS par UGB), toutes les prairies temporaires (14 ha) sont enrubannées, 20 ha de prairies naturelles fauchés dont 9 ha avec une seconde coupe. Les pâtures (26 ha) sont exclusivement des prairies naturelles. Chaque année, deux ha de méteils sont implantés pour être enrubannés et suivis d'un avoine-colza à pâturer.

La mise à l'herbe des brebis en lutte s'étale de début à mi-avril. Le lot des allaitantes (début de lactation) pâture uniquement la journée à partir de fin avril et les agnelles à partir du 1^{er} mai. Les premières repousses derrière enrubannage sont disponibles mi-juin, celles après foin, mi-juillet. Seule la lactation d'hiver se déroule totalement sur stock, en bergerie, dans les deux autres cas elles pâturent à partir de la mi-lactation.

Les effectifs au pâturage au printemps sont limités et donc le chargement n'est pas tendu. L'été, la production d'herbe est totalement consommée. A l'automne, le chargement à la pâture diminue et l'herbe est suffisante pour alimenter les brebis. L'ensemble des parcelles est clôturé en fixe et redécoupé avec des clôtures électriques mobiles pour mettre en place un pâturage tournant. Les brebis restent 3 à 4 jours sur le même paddock et reviennent sur celui-ci toutes les 3 à 4 semaines.

Toutes les surfaces récoltées reçoivent régulièrement du fumier (ou du compost) à raison de 15 à 20 t/ha tous les 2 ou 3 ans. En plus, elles reçoivent un apport d'azote minéral, la quantité apportée dépend des objectifs de récolte par parcelle. Le broyage des refus, courant juillet, contribue à assurer un bon entretien des prairies et une herbe de qualité aux animaux. L'amendement calcique est épandu tous les 3 ans (800 kg/ha).

Éléments clés de la conduite des surfaces fourragères



Fertilisation (apports annuels)

	ha	Minérale Unité/ha			Amendement t/ha	Fumier t/ha
		N	P	K	CaO	
Enr+ P + P	5	50	0	0	14 t sur 18 ha	365 t réparties sur 21 ha
Enr+Foin+P	9	66	0	0		
Foin+P+P	20	33	0	0		
Méteil+colza	2	83	0	0		
Pâture	26	0	0	0		

Pâturage

- pâturage de printemps : soit 14 brebis/ha
- pâturage début d'été : 13,8 brebis/ha
- pâturage fin d'été : 7,5 brebis/ha
- pâturage d'automne : 5 brebis/ha

Surface récoltée et stocks

- total fourrages : 170 t (MS)
Disponibles hors paille
(13 t de stock de sécurité + 15 t d'herbe sur pied à l'automne)

DES CÉRÉALES POUR AUGMENTER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

- Pour la litière 80 kg de paille par brebis sont nécessaires

- Les prairies temporaires sont les têtes de rotation

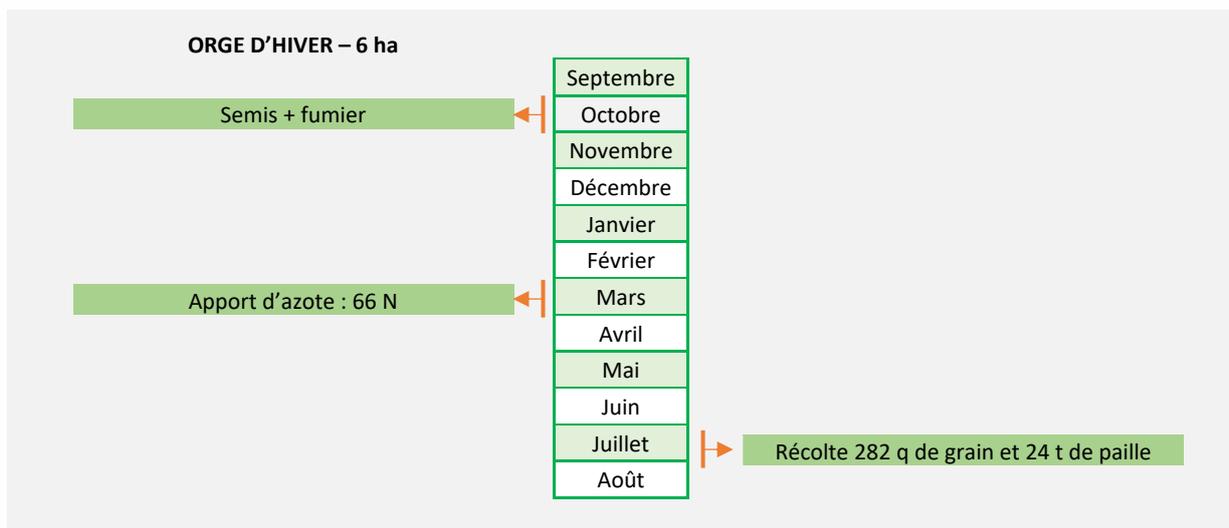
Avec un tiers de la SAU labourable, la mise en place de céréales autoconsommées et de prairies temporaires à base de mélange multi-espèces ne pose pas de problème d'assolement.

Les 28 tonnes d'orge moissonnées assurent 100 % des apports de céréales nécessaires à l'alimentation des brebis et l'ensemencement de 2/3 des surfaces cultivées en céréales.

Les parcelles reçoivent, un an sur deux, 20 tonnes de fumier par hectare. Une soixantaine d'unités d'azote est également apporté chaque année à la fin mars. En fonction du salissement, un désherbage peut être réalisé.

La production de paille (4 t/ha soit 24 t) couvre les deux tiers des besoins en litière. L'achat de 12 tonnes supplémentaires est donc nécessaire.

Éléments clés de la conduite des céréales



Fertilisation annuelle

	Rdt/ha	Fertilisation minérale (en unités/ha)			Fumier
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O	
Orge	45 q	66			10 t/ha

Rotation
sur une sole de 16 ha

Orge/Orge/prairie
temporaire de 5 ans

DE LA MAIN-D'OEUVRE D'APPOINT POUR LES AGNELAGES

L'éleveur travaille à plein temps sur l'exploitation. Il délègue la réalisation des constats de gestation et fait appel à des tondeurs professionnels à la mi-février. L'appui d'un chien de troupeau dressé est essentiel pour assurer les déplacements du troupeau.

L'éleveur emploie un salarié dans le cadre d'un groupement d'employeurs pour les pics d'activité et les congés annuels à raison de 20 jours par an. Il peut aussi faire appel à de la main-d'œuvre familiale bénévole.

Globalement, on estime la main-d'œuvre totale à 1,1 UMO sur l'année.

UN PARC MATÉRIEL REDUIT ET DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

- Le matériel en propriété est d'occasion, il se limite à deux tracteurs, la chaîne de fenaison et une charrue. Le reste du matériel est en copropriété au sein d'une CUMA (semoir, épandeur à fumier, épandeur à engrais, herse rotative, épareuse et gyrobroyeur). Une partie des travaux de saison est confiée à une entreprise de travaux agricoles (épandage de la chaux, enrubannage et moisson).
- Les bâtiments se composent généralement :
 - d'une bergerie fonctionnelle en bois avec couloir central et cornadis (15*45 m) pour les agnelages et l'engraissement des agneaux (environ 2m² par brebis),
 - de 2 tunnels isolés avec auge trottoir (9,3*25 m) pour les brebis vides ou gestantes et les béliers,
 - d'un bâtiment de stockage pour le foin.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Mai 2021 - ISSN : en cours

Référence Idele : 00 22 301 009 – Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Cas type rédigé par :

Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire - philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tel : 04 77 91 43 03

Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire - fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tel : 04 71 07 21 26

Gaïane SEYCHAL - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - g.seychal@puy-de-dome.chambagri.fr - Tel : 04 73 82 09 74

Marie MIQUEL – Institut de l'Élevage – marie.miquel@idele.fr - Tel : 04.43.76.06.81

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité